



La Tremblade, le 4 août 1997

**Station de La Tremblade**

Ronce les Bains - BP 133 - 17390 La Tremblade  
Tél. 05 46 36 98 36 - Fax 05 46 36 37 51

Monsieur le Sous-Préfet

17300 ROCHEFORT

**N/REF : DEL/LT/DM/97-038**  
Affaire suivie par D. Masson

Objet : Projet de zone artisanale à Etaules.  
P.J. : 1 dossier en retour.

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons été dernièrement saisis d'une demande d'avis par la Section Régionale Conchylicole de Marennes-Oléron au sujet du projet d'établissement d'une zone artisanale sur la commune d'Etaules.

Ne disposant d'aucun dossier sur le sujet car n'ayant pas été consultés officiellement, nous avons fait appel à vos services qui nous ont aimablement communiqué les documents en leur possession, documents que nous vous retournons par la présente.

L'étude de ce dossier nous amène à formuler les remarques suivantes :

- Ce projet nécessite une révision du plan d'occupation des sols et c'est à ce titre, je crois, que l'affaire est instruite. Nous signalons à cette occasion que l'IFREMER n'est plus du tout consulté lors des procédures de révision des P.O.S. ce qui pose assez souvent des problèmes à posteriori, faute d'interlocuteur compétent sur les effets des aménagements envisagés. Afin de gagner du temps il serait souhaitable que nous soyons consultés au même titre que les Services Techniques de l'Etat.

- L'implantation d'une zone artisanale à l'endroit projeté est certes intéressante au point de vue routier. Mais elle peut se révéler catastrophique par l'impact sur le marais ostréicole à proximité immédiate du site. En effet quelles que soient les précautions prises, les menaces de pollution sont réelles, même si au départ la zone est réduite et les activités qualifiées de non polluantes. L'expérience que nous avons de la zone artisanale d'Arvert (avec à présent des pollutions par hydrocarbures vers la zone ostréicole) ne nous incite pas à l'optimisme. La zone une fois installée ne pourra que croître. Or, le marais ostréicole dans cette zone est particulièrement exploité et actif. Il n'est donc pas souhaitable d'y faire peser des menaces de pollution (inévitables un jour ou l'autre).

Nous ne pouvons en conséquence, que donner un avis défavorable à l'installation d'une zone artisanale sur ce site précis.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Chef de Laboratoire

R. KANTIN

Copies : SRC Marennes-Oléron  
Affaires Maritimes, Quartier de Marennes  
IFREMER La Rochelle